

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025-06 du 07 avril 2025

OBJET : Fixation des tarifs 2025 pour le P'tit Bouillon

Nombre de conseillers en exercice : 15	L'An deux mille vingt-cinq le 07 février, à 18h, le Conseil d'Administration du CCAS de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire.
Présents et représentés : 12	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Mesdames, Messieurs LEGUICHER, de CORDIER MELE, ESNAULT, PFEIFFER, COLAS, SOULLARD, LAMIRAUT, BOSSEBOEUF, JANNOT, CHANON, BATIFOIS, NUNGE-WEBER
Absent(s) excusé(s) : 3	
Date de la convocation : 25 mars 2025	<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> : Mme CASTANIA a donné procuration à Mme COLAS,
Date d'envoi des documents : 25 mars 2025	<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> : Mesdames DELAND'HUY et DELANNOY
<i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	

Mme BATIFOIS est nommée Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION n° 2025-06 du 07 avril 2025
OBJET : Fixation des tarifs 2025 pour le P'tit Bouillon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition faite relative à l'organisation de moment de convivialité via le P'tit Bouillon,

VU le succès des éditions précédentes,

CONSIDÉRANT que ce dispositif vise à regrouper les personnes seules ou les couples isolés, et propose des menus de qualité avec des produits frais.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE de reconduire l'organisation de p'tit bouillon sur la commune,

FIXE la tarification unique de 15€ par participant,

NOTE que le nombre de places sera limitée à 30 personnes,

DONNE pouvoir à la Présidente afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La Présidente,
Fabienne LEGUICHER

La Présidente,
Fabienne LEGUICHER



Certifié exécutoire	
Transmission en Préfecture le	
Affichage ou publication le	